



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Que le « **Règlement 530-2020 modifiant le règlement 274-89 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité et ses amendements en vigueur** » a été adopté par le conseil lors de sa séance régulière du 6 juillet 2020 à 19h00 à la salle du Conseil situé au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 24<sup>ième</sup> jour de septembre deux mille vingt.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 24 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>ième</sup> jour de septembre deux mille vingt.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier